
Adresse des juges du tribunal du district de Senlis (Oise), lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse des juges du tribunal du district de Senlis (Oise), lors de la séance du 10 brumaire an III (31 octobre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 229;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21419_t1_0229_0000_2

Fichier pdf généré le 04/10/2019

Les membres composant le tribunal du district de Rouën.

j

Liberté, Égalité.

Jouissez du fruit de vos travaux. Les vertus republicaines reprennent partout leur énergie et se réunissent a vous comme au centre ou doit résider le foyer qui les électrise. La France est éclairée. Vous lui avez appris a connoître les hommes. Ses hautes destinées planeront désormais sur tous les événemens.

Suivent sept signatures.

 k

Représentans d'un peuple libre,

Par votre sublime adresse au Peuple français vous venez enfin de fixer et d'asseoir sur des bases inébranlables l'opinion publique, ce thermomètre fidèle de la chute ou du triomphe de la liberté. Vous venez de communiquer aux républicains zélés, ce feu sacré qui vous anime ; ce désir ardent de sauver la patrie, en dépit des efforts criminels des monstres qui ne veulent d'autre règne que celui de l'immoralité et de l'intrigue. Nous vous félicitons aujourd'hui sur

Ne souffrez pas que les ennemis de la révolution profitent de la chute de la tyrannie pour combattre la liberté ! imposez un éternel silence à ces hommes qui ne ventent leurs vertus civiques que pour dilapider plus sûrement la fortune publique, à ces agents de Pitt et Cobourg qui pour perdre les vrais et chaleureux patriotes, les désignent perfidement sous le nom de continuateurs du Robespierreisme. Que les sociétés populaires continuent à être les avant-gardes de la Convention nationale ; mais aussi que la Convention nationale ne cesse jamais d'être le quartier général et le point de réunion de tous les amis de la liberté ! Pour nous, fidèles à nos serments, nous vaincrons avec la liberté, ou nous mourrons à notre poste, en défendant jusqu'au dernier soupir la représentation nationale, à laquelle nous serons constamment attachés et qui sera toujours notre point de ralliement.

Vive la République, Vive la Convention nationale.

Suivent huit signatures.

l

[Les administrateurs et agent national du district de Joigny à la Convention nationale, le 26 vendémiaire an III] (27)

Liberté, Égalité, fraternité ou la mort.

Représentans du Peuple

Nous avons reçu avec transport votre adresse
au peuple français.

Les principes que vous y développez, sont ceux de l'homme libre et vertueux.

de l'homme libre et vertueux.

Ils resteront profondément gravés dans nos cœurs, ils seront la règle de toute notre conduite et nous les propagerons par tous les moyens qui sont en nous.

Nous jurons avec vous guerre implacable aux intriguans, aux méchans, aux fripons ; mais confiance et soutien aux vrais et sages patriotes.

Que la terreur disparaisse pour toujours avec la tyrannie du sol de la liberté, la justice sévère et inflexible doit seule y régner.

Représentans du peuple, restez à votre poste, consolidez vôtre ouvrage; s'il est vrai que le vaisseau de la République touche déjà le rivage,

(25) C 323, pl. 1387, p. 10.

(26) C 323, pl. 1387, p. 20.

(27) C 323, pl. 1387, p. 23.